

Année 2023 - 2024  
Mardi 21 mai 2024

**COMMUNIQUE DE  
PRESSE**

Syndicat Indépendant des Personnels  
de Direction de l'Éducation Nationale

## Stages de seconde : le Ministère ne doit pas se décharger de sa responsabilité sur les chefs d'établissement

Dès l'annonce de la mise en place d'une séquence d'observation en entreprise pour les élèves de seconde sur la deuxième quinzaine de juin, IDFO a fait part de son scepticisme sur le caractère obligatoire du dispositif. En l'absence de précisions opérationnelles suite à la publication du décret du 30/11/2023 nous avons interpellé le Ministre Attal lors du GNPD du 08 janvier puis adressé un courrier au DGESCO ([i-Direction n°8 – Lettre du 14 février 2024](#)).

IDFO dénonce une disposition qui répond avant tout à un objectif de communication lancée par le Ministre ATTAL sans tenir compte des conditions réalistes de mise en œuvre par les lycées.

IDFO dénonce une nouvelle dégradation des conditions de travail des équipes de direction des lycées induite par l'introduction de stages obligatoires pour les élèves de seconde.

Au-delà de l'indispensable pilotage du dispositif de nombreux proviseurs et proviseurs adjoints se voient contraints de procéder eux-mêmes à la vérification des conventions parce qu'ils sont attentifs à ne pas surcharger leurs secrétariats de scolarité.

La sollicitation des professeurs principaux a été rendue difficile en l'absence de moyens dédiés pour rétribuer cette charge nouvelle. Des pactes mission auraient pu judicieusement être proposés si la possibilité de donner des pactes en fin d'année n'avait pas été subitement supprimée par le Ministère, nous privant de fait d'un levier utile de pilotage.

Les équipes de direction des lycées ont déjà bien en tête que la charge de professeur principal de seconde, pas forcément convoitée par les enseignants, ne doit pas devenir un repoussoir.

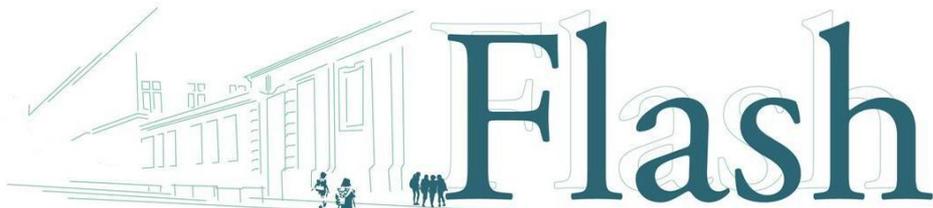
Alors que les stages sont censés débuter dans un mois, des alertes nous remontent des académies : dans de nombreux lycées moins de la moitié des élèves ont à cette heure pu faire signer une convention, souvent moins.

Les établissements scolarisant des jeunes de milieux populaires sont particulièrement concernés.

Des dates uniques s'imposant à tous les élèves de seconde provoquent un engorgement et une forme de concurrence entre les élèves dans les zones urbaines. La plateforme propose peu de solutions.

Conscient de la difficulté, des recteurs sollicitent les établissements scolaires pour accueillir des stagiaires.

Pour ce qui nous concerne, nous avons du mal à voir le sens qu'il y a pour le projet d'orientation d'un élève de passer 15 jours dans un collège, un lycée ou une école.



L'information directe aux adhérents

Il faut être réaliste, les lycées ne seront pas en capacité d'accueillir tous les élèves qui n'auront pas trouvé de stage faute de locaux et de surveillants suffisants en nombre.

Pour IDFO le Ministère ne doit pas se décharger de sa responsabilité sur les chefs d'établissement et indiquer clairement que tous les élèves qui n'auront pas de stage ne pourront pas être pris en charge dans les lycées. Il doit aussi imaginer une solution de substitution à cette absence de stage pour solutionner une difficulté qu'il a lui-même créée.

Indépendance et Direction **IDFO**